

0 : 2 74 10 99 237 018 19
celui de mon ayant droit :
elle

estation de droits à l'Assurance Maladie et à la mentaire santé solidaire

05/2024 au 16/05/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

rattachement sécurité sociale	Code gestion 10	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
MARSEILLE CEDEX 20		2 74 10 99 237 018 19	

ne complémentaire

ES BOUCHES DU RHONE
MARSEILLE

N° de sécurité sociale (pour information)	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la Complémentaire	Date fin de la Complémentaire
2 74 10 99 237 018 19	03/10/1974 1	01	01/07/2023	30/06/2024
2 07 05 13 208 186 38	18/05/2007 1	01	01/07/2023	30/06/2024

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

Mon numéro : 2 74 10 99 237 018 19
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
ZONI Christelle

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 17/05/2024 au 16/05/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale 01 131 0403		Code gestion 10	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)		Modulation du ticket modérateur
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20			2 74 10 99 237 018 19		

N°	Organisme complémentaire
01	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la Complémentaire	Date fin de la Complémentaire
ZONI Christelle a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/07/2024 au 30/06/2025	2 74 10 99 237 018 19	03/10/1974 1	01	01/07/2023	30/06/2024
GEYMET Emma-Li a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/07/2024 au 30/06/2025	2 07 05 13 208 186 38	18/05/2007 1	01	01/07/2023	30/06/2024

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité sociale.